



PLAN LOCAL D'URBANISME DE HERBITZHEIM

ANNEXES SANITAIRES - NOTICE

PLU APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
en date du 10/09/2021

A Herbitzheim, le 13/09/2021
M. Michel KUFFLER, le Maire



OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets

www.ote.fr



Siège social
 1 rue de la Lisière - BP 40110
 67403 ILLKIRCH Cedex - FRANCE
 Tél : 03 88 67 55 55

IND	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION	APPROBATION	N° AFFAIRE : 14349	Page :
A	25/02/2019	PLU arrêt	OTE - Fabienne OBERLE	FO		
B	28/09/2020	PLU arrêt 2	OTE - Fabienne OBERLE	FO		URB1
C	10/09/2021	PLU approuvé	OTE - Léa DENTZ	LD		
Document2						



1. Eau potable

1.1. Compétence

Le Syndicat des Eaux de Sarralbe assure le captage, le stockage et le traitement de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire, qui couvre 21 communes et 29 660 habitants en 2017.

1.2. Captage – Traitement – Stockage

Le captage se fait par 4 captages situés à Wittring. L'ensemble des captages est protégé.

L'eau prélevée bénéficie d'un traitement de désinfection (Chloration automatique) et également d'un traitement par ozonation, floculation, adsorption sur charbons actifs.

1.3. Schéma des réseaux

Voir plans



2. Assainissement

2.1. Compétence

L'assainissement est géré en régie, par la commune. Elle assure la collecte, le transport et la dépollution.

2.2. Zonages d'assainissement

61 constructions ne sont pas desservies par un réseau collectif d'assainissement.

La commune dispose d'un zonage d'assainissement non collectif, approuvé en mai 2008.

2.3. Schéma des réseaux

Voir plans

2.4. Ouvrage d'épuration

La commune dispose sur son territoire d'un système d'épuration sous forme de lagunage, avec rejet, après épuration, dans la Sarre.

Les eaux usées de la commune sont traitées par une station de lagunage aéré, située à environ 900 m au Nord-Est du centre du village, le long de la Sarre, et gérée par Veolia Eau.

Cette station, construite en 1995, a fait l'objet de travaux de mise aux normes et de renforcement en 2011.

Elle a une capacité de 2 250 équivalents/habitants (données 2017).



3. Ordures ménagères

3.1. Compétence

La collecte des Ordures ménagères est assurée par la Communauté de communes d'Alsace Bossue.

Le Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est (Sydeme) est compétent en matière de transport et de traitement des déchets ménagers.

3.2. Collecte

Ce service est assuré, hebdomadairement, au travers de collectes en porte à porte des déchets ménagers, des biodéchets et des emballages.

La collecte est effectuée en "multi flux". Ce concept permet d'intégrer une collecte sélective des biodéchets en simplifiant la gestion des déchets au quotidien pour les ménages.

Il existe une déchèterie sur le territoire intercommunal, à Thal-Drulingen. La déchetterie permet aux habitants l'apport volontaire de divers matériaux recyclables ou non.

La commune est équipée de conteneurs à verre et à vêtements en apport volontaire.

3.3. Traitement

Recyclables

Les recyclables collectés en porte-à-porte et en apport volontaire, sont conditionnés et stockés en balles au centre de tri de Sainte-Fontaine.

Résiduels

Les résiduels issus des ordures ménagères sont destinés à la valorisation thermique.

DASRI

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) peuvent présenter divers risques qu'il convient de réduire.

Textiles

Les TLC regroupent les Textiles, le Linge de maison et les chaussures usagés.



Piles

Les piles et petites batteries sont des déchets dangereux mais elles sont composées principalement de métaux qui se recyclent très bien.

Lunettes

Les anciennes paires de lunettes usagées collectées en permanences multiflux sont remises au Lions Club de Saint-Avold puis expédiés vers des pays du Tiers Monde.

Biodéchets

Les biodéchets (déchets fermentescibles) sont valorisés grâce au traitement biologique du centre de méthanisation installé à Morsbach.

Verre

Le recyclage du verre permet d'économiser la matière première, de réduire le volume des emballages et d'économiser de l'énergie.

Déchets verts

Résidus d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts.

Bois de déchèterie

Le bois n'est pas intarissable, il est nécessaire de recycler ce matériau précieux ou à défaut de l'utiliser pour des besoins énergétiques.

D3E

Tous les vieux appareils électriques et électroniques peuvent être rendus en magasin, confiés à une association spécialisée ou déposés en déchèterie.

Mobilier

Les vieux meubles, qu'ils soient en bois, en ferraille ou en plastique sont triés par matière pour être recyclés ou valorisés en énergie.

Radiographies argentiques

Les radiographies collectées en permanences multiflux sont remises au Lions Club de Bouzonville puis recyclées.